

Règlement Montée des Belleville

1. L'événement

La Montée des Belleville est une compétition de cyclisme sur route de type montée sèche.

2. La compétition

La Montée des Belleville se court en individuel et est chronométrée. Les 3 premiers hommes et 3 premières femmes du scratch et par catégories seront récompensés. Catégorie d'âge défini par la FSGT l'année de naissance allant avec l'âge retenu de l'année en cours.

La remise des prix se fera à Val Thorens aux alentours de la ligne d'arrivée environ 1 heure après l'arrivée du premier concurrent.

L'organisateur met en place une voiture ouvreuse ainsi que des motos et une voiture de fin de course. Néanmoins, la Montée des Belleville se déroule sur une route ouverte à la circulation. Tous les participants doivent respecter le code de la route et rester sur la droite de la route. Tout concurrent ne respectant pas le code de la route pourra se voir disqualifier de la course. De plus, le parcours est fléché et les participants doivent respecter les directions indiquées sous peine de disqualification.

L'assistance sur le parcours est INTERDITE

3. Conditions de participation

La course est ouverte à toutes et à tous à partir de 18 ans sous condition d'avoir un certificat médical autorisant la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve OU d'une licence FFC, FSG, UFOLEP, FFtri de l'année en cours.

Les mineurs de plus de 16 ans sont autorisés avec une autorisation parentale.

La course est réservée aux vélos monoplaces sans assistance électrique. Les vélos de route sont fortement recommandés.

Le port du casque est OBLIGATOIRE.

4. Inscription

Les inscriptions se font en ligne.

5. Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectue le jour même 1h avant le départ. Les inscriptions sur place se font au même endroit, aux mêmes horaires.

6. Parcours et abandon

Le départ réel se fera en présence de tous les participants au pied de la RD96. La ligne d'arrivée se trouvera à Val Thorens, 32km et 1900m D+ plus tard.

Le parcours est fléché et encadré par des véhicules ouvreurs et suiveurs. Tout écart au parcours pourra engendrer une disqualification, de même que le non-respect du code de la route.

Tout abandon, hors évacuation médicale, devra être signalé à l'organisateur de la course au 06.63.54.31.51. Un abandon non signalé pourra engendrer des poursuites à l'égard du participant pour avoir déclenché des recherches non nécessaires dues à sa négligence.

7. Annulation et remboursement

L'inscription est nominative, ferme et définitive.

Une option remboursement est proposée lors de l'inscription en ligne. En cas de demande de remboursement, l'organisateur ne pourra pas rembourser le participant quel que soit le motif si celui-ci n'a pas pris l'assurance annulation. Dans le cas où il a souscrit l'assurance, le participant devra voir directement avec l'assurance.

8. Droit à l'image

En participant à La Montée des Belleville, chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.